

Paris, le 15 décembre 2017

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement **LE PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ** (Part P : FR0010738211 et Part I : FR0010743732) et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

1- L'opération

Afin d'être en meilleure adéquation avec la gestion mise en œuvre et d'intégrer la suppression de la classification « Diversifiée » décidée par l'AMF, nous vous informons que la société de gestion a souhaité apporter les modifications suivantes dans le prospectus de votre FCP :

- le montant minimum de première souscription de la part I initialement fixé à 500 000 euros a été diminué substantiellement pour être fixé désormais à 100 000 euros.
- le profil de risque de votre fonds a été modifié en procédant à la suppression de la classification « Diversifiée » et à la modification de la stratégie d'investissement.

Ces modifications seront mises en œuvre le 21/12/2017.

2- Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque :
Modification du profil de rendement/risque : OUI
Augmentation du profil rendement/risque : NON

- Les frais :
Augmentation des frais : NON

Les changements envisagés modifient la politique d'investissement et le profil de rendement/risque de votre Fonds comme détaillé ci-après :

La classification :

Dans le prolongement de la réforme des classifications initiée par l'Autorité des marchés financiers, la classification diversifiée disparaît au 31 décembre 2017. Il a été décidé de supprimer, d'ores et déjà, la mention de la classification diversifiée de votre prospectus. Votre Fonds figurera en qualité de « Fonds mixte » sur la base de l'Autorité des marchés financiers.

La composition de l'actif :

- Dans la rubrique « Actions » :

Il a été précisé que : « **L'investissement en actions sera en permanence** entre 50% et 100% maximum de l'actif net du FCP et que le Fonds n'investira pas plus de 10% de l'actif net en titres de sociétés de petites capitalisations (« Small caps), inférieurs à **1 milliard d'euros** au lieu de 500.000 euros auparavant.

- Dans la rubrique « Titres de créances et instruments du marché monétaire » :

Un tableau synthétique reprend désormais les notations des principales agences de notation des titres, par nature, avec les fourchettes d'exposition correspondantes

Les certificats de dépôt négociables pourront être utilisés afin de gérer la trésorerie dans un maximum de 10% de l'actif net du FCP.

- Dans la rubrique « Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger »

Le FCP pourra désormais détenir jusqu'à **10% maximum** de son actif net en :

- parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européens, détenant au plus 10% de leurs actifs dans d'autres fonds, au lieu de 50% auparavant.
- en parts ou actions de FIA à vocation générale respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier, de droit français ou européens, au lieu de 30% auparavant.

Il a été précisé que ces fonds sont principalement des OPC actions, obligataires ou **mixtes**, gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion, y compris les sociétés liées et que **le fonds n'investira pas dans des FIA de classification « fonds à formule » ou « fonds de multi gestion alternative »**.

- Dans la rubrique « Instruments dérivés » :

La précision a été apportée que le « **Fcp n'aurait pas recours aux Total Return Swaps (TRS)** ».

- Dans la rubrique « Titres intégrant des dérivés » :

La forme des instruments utilisés par le gérant a été précisée (**obligations convertibles, EMTN et certificats**).

L'investissement dans des obligations convertibles qui sont assimilables à des titres intégrant des dérivés est limité à **10% de l'actif net**.

Il a été précisé que « **Le FCP n'aura pas recours aux Cocos (Contingent Convertible Bonds)** ».

Il a été ajouté que « **Le FCP peut investir jusqu'à 20% maximum de son actif net sur des titres de ce type (y compris les obligations convertibles)** ».

La somme des engagements issus des dérivés et des titres intégrant des dérivés est limitée à 100% maximum de l'actif net.

Les modalités de souscription et de rachat

Le montant minimum des souscriptions initiales pour les parts I a été abaissé à **100 000 euros** au lieu de 500 000 euros initialement.

Les frais :

Nous vous informons que la Société de gestion de portefeuille a également décidé supprimer la référence aux frais indirects dans le tableau de frais de gestion, le FCP n'investissant plus que 10% maximum en OPC.

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif de toutes les modifications apportées.

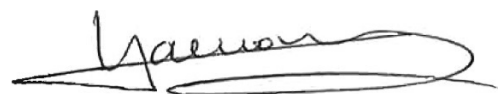
3- Les éléments à ne pas oublier

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), qui est tenu à votre disposition auprès de COGEFI GESTION – 11, rue Auber – 75009 Paris, sur le site internet www.cogefi.fr ou par e-mail : contact@cogefi.fr. Le prospectus du Fonds est adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de **COGEFI GESTION–11, rue Auber–75009 Paris** ou par e-mail : contact@cogefi.fr.

Les possibilités qui vous sont offertes sont les suivantes :

- si vous souhaitez participer à cette opération, vous n'avez aucune démarche à entreprendre ;
- si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur ;
- si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez sortir sans frais à tout moment, aucune commission de rachat n'étant appliquée par le Fonds.

Nous vous remercions par avance de votre confiance renouvelée et vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.



Hugues AUROUSSEAU
Président

ANNEXE : Tableau comparatif des éléments modifiés

Rubriques	Avant	Après
Classification	Diversifiée	-
Montant minimum de souscription initiale (Part I)	500 000 €	100 000 €
Stratégie d'investissement	<p>Stratégies utilisées : La stratégie d'investissement utilise le principe de diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs en direct ou via des OPC. Son allocation pourra donc différer de la composition de son indicateur de référence. Ainsi, la réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion dynamique de l'allocation d'actifs entre les marchés d'actions, volatiles mais offrant un potentiel de performance important, les marchés obligataires offrant une régularité de rendement et les marchés monétaires offrant la sécurité des investissements. Cette allocation d'actifs se positionne également sur tous types de produits mixtes actions-obligations, intermédiaires en termes de couple rendement-risque comme des obligations convertibles ou des produits structurés pouvant prendre différentes formes.</p> <p>Dans tous les cas, l'exposition du FCP au risque action sera toujours comprise entre 50% et 100 % de l'actif net du FCP et l'exposition aux marchés de taux, obligataires et/ou monétaire sera toujours comprise entre 0% et 50% de l'actif net du FCP. Le risque associé aux différentes classes d'actifs est ainsi borné.</p> <p>Le FCP est susceptible d'investir jusqu'à 50% de son actif dans d'autres OPC ou FIA à vocation générale de droit français ou européens réservés, à une clientèle non professionnelle, les FIA concernés ne pouvant dépasser 30 % de l'actif. Ils sont gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion.</p> <p>La sélection des OPCVM ou FIA sera réalisée, par catégorie, de manière discrétionnaire selon des critères qualitatifs (processus de gestion, société de gestion, transparence de l'information ...) et quantitatifs (régularité des performances, optimisation du couple rendement/volatilité, cohérence avec l'objectif ...).</p> <p>D'une manière générale, la stratégie d'investissement, axée sur la dynamisation de la performance est la recherche permanente du meilleur équilibre entre rentabilité et risque dans le choix de l'allocation d'actif.</p> <p>Le FCP a donc pour stratégie la constitution d'un portefeuille d'actifs diversifiés.</p> <p>La gestion de l'allocation d'actifs, à l'intérieur des fourchettes d'exposition pré déterminées, qui permet de sur pondérer l'une ou l'autre des classes d'actifs est au cœur de l'optimisation du couple risque-performance du FCP.</p> <p>La gestion du FCP dont le style s'apparente à une recherche de rendement absolu s'effectue donc en trois étapes concomitantes, représentant trois sources de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion de l'allocation entre les classes d'actifs. <p>L'objectif est d'effectuer une allocation réactive combinant risque mesuré et performance.</p> <p>Cette gestion de l'allocation doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capter de la performance lors des phases de hausse des marchés boursiers en surpondérant la part des actions en portefeuille, - Sécuriser et engranger la performance en limitant les risques de baisse par un investissement croissant sur les marchés obligataires et monétaires dans les phases de retournement des marchés boursiers. 	<p>Stratégies utilisées : La stratégie d'investissement utilise le principe de diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs, en direct ou via des OPC.</p> <p>Ainsi, la réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion dynamique de l'allocation d'actifs entre les marchés actions, volatiles mais offrant un potentiel de performance important, les marchés obligataires offrant une régularité de rendement et les marchés monétaires, offrant la sécurité des investissements. Cette allocation d'actifs se positionne également sur tous types de produits mixtes actions-obligations, intermédiaires en termes de couple rendement-risque comme des obligations convertibles ou les titres intégrant des dérivés simples pouvant prendre différentes formes.</p> <p>Son allocation pourra donc différer de la composition de son indicateur de référence.</p> <p>Dans tous les cas, l'exposition du FCP au risque action sera toujours comprise entre 50% et 100 % de l'actif net du FCP et l'exposition aux marchés de taux, obligataires et/ou monétaire sera toujours comprise entre 0% et 50% de l'actif net du FCP. Le risque associé aux différentes classes d'actifs est ainsi borné.</p> <p>Le FCP est susceptible d'investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPCVM ou FIA à vocation générale de droit français ou européens, réservés à une clientèle non professionnelle, les FIA concernés ne pouvant dépasser 10 % de l'actif net du FCP. Ils sont gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion.</p> <p>La sélection des OPC (OPCVM ou FIA) sera réalisée, par catégorie et de manière discrétionnaire selon des critères qualitatifs (processus de gestion, société de gestion, transparence de l'information ...) et quantitatifs (régularité des performances, optimisation du couple rendement/volatilité, cohérence avec l'objectif ...).</p> <p>D'une manière générale, la stratégie d'investissement, axée sur la dynamisation de la performance est la recherche permanente du meilleur équilibre entre rentabilité et risque dans le choix de l'allocation d'actifs.</p> <p>L'objectif permanent est triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maximiser la performance par l'exposition actions, maintenue en permanence à plus de 50% de l'actif net ; - minimiser l'ampleur des baisses par l'allocation dynamique des actifs et par la qualité de la sélection des actions (« stock-picking ») ; - minimiser le délai de recouvrement (nombre de jours nécessaires pour qu'un porteur retrouve son prix de souscription). <p>La gestion de l'allocation d'actifs, à l'intérieur des fourchettes d'exposition pré déterminées, qui permet de sur pondérer l'une ou l'autre des classes d'actifs est au cœur de l'optimisation du couple risque-performance du FCP.</p> <p>La gestion du FCP dont le style s'apparente ainsi à une recherche de rendement absolu s'effectue donc en trois étapes concomitantes, représentant trois sources de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion de l'allocation entre les classes d'actifs. <p>L'objectif est d'effectuer une allocation réactive combinant risque mesuré et performance.</p> <p>Cette gestion de l'allocation doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capter de la performance lors des phases de hausse des marchés boursiers en surpondérant la part des actions en portefeuille, - Sécuriser et engranger la performance en limitant les risques de baisse par un investissement croissant sur les marchés obligataires et monétaires au début des phases de retournement des marchés boursiers.

<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>La méthodologie utilisée pour déterminer cette allocation d'actifs, c'est à dire les anticipations de marchés, combine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La détermination d'un scénario macro-économique (analyse des fondamentaux macro-économiques : croissance, inflation, balance des paiements, politiques monétaires, politiques budgétaires, facteurs géopolitiques...), - Le choix de thèmes d'investissements, fonctions du scénario précédent (exemple : fusions/acquisitions, restructurations, cycliques, défensives...), - La micro-économie, avec l'analyse financière des sociétés, l'analyse sectorielle et l'analyse crédit, - La valorisation des marchés (actions, courbe des taux, niveaux de spreads) et la dynamique des profits... - La dynamique des cours, des flux... (analyse technique, market timing). <p>Le recours à des produits structurés, instruments à dérivés intégrés simples, de profil mixte actions/obligations, émis sous forme d'EMTN, de certificats, de warrants, d'OPC ou autres, tout comme le recours aux instruments financiers à terme et options sur indices ou taux et aux swaps de taux simples, le tout dans le respect des fourchettes d'exposition déterminées, concourt pleinement à l'optimisation de la gestion du FCP, par le biais d'une gestion dynamique de cette allocation d'actif.</p> <p>• La gestion de la part actions.</p> <p>La répartition sectorielle instantanée de la part action découle des choix fondamentaux de stock-picking et des anticipations de marché du gérant.</p> <p>Celui-ci sélectionne les valeurs du FCP à partir des rapports annuels des sociétés, de l'étude des analyses financières publiées par des sociétés spécialisées, des rencontres avec le management des entreprises, des réunions de présentations ou assemblées détaillant les résultats et la stratégie...</p> <p>Le FCP bénéficie d'une politique de gestion active grâce à une sélection limitée de valeurs dont le choix sera le reflet de convictions fortes. Ainsi l'approche fondamentale et le stock picking sont privilégiés. D'une manière générale, la gestion action pratiquée est tournée vers des valeurs de croissance (dont le mode de sélection est indiqué ci-dessus). Cependant, des variantes peuvent être apportées en fonction des anticipations de marché afin de mettre à profit les opportunités susceptibles de se présenter.</p> <p>• La gestion de la part taux, obligataires et monétaires.</p> <p>La gestion de taux, obligataires et monétaires, de type fondamentale conduira le gérant à moduler, en fonction de ses anticipations de marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sensibilité du portefeuille (répartition des titres le long de la courbe des taux), - La structure du portefeuille (analyse du risque crédit, répartition des titres en fonction de leur rating). <p>Les investissements sur la dette publique de durée moyenne peu élevée (inférieure à 5 ans) verront néanmoins tous les types de stratégie possibles le long de la courbe des taux, selon les anticipations de marchés (stratégie d'aplatissement de courbe, de pentification, de translation, utilisation de taux variables...).</p> <p>Les investissements sur les marchés de taux (obligataires et monétaires) sont réalisés soit pour adopter une stratégie défensive (forte surpondération) soit pour contrebalancer le risque action et limiter la volatilité du FCP.</p>	<p>- Capter de la performance lors des phases de creux des marchés boursiers en surpondérant la part des actions en portefeuille.</p> <p>La méthodologie utilisée pour déterminer cette allocation d'actifs, c'est à dire les anticipations de marchés, combine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une vigilance vis-à-vis des risques macro- et micro-économiques (consultation régulière des rapports économiques et de stabilité financière des principaux régulateurs - FMI, OCDE, BRI, banques centrales - et des stratégestes de banques), - La détermination et la surveillance d'indicateurs de risque pertinents (notations des agences de rating ; taux de change ; spreads divers ; courbes des taux, etc.), <p>- La détermination d'un scénario macro-économique (analyse des fondamentaux macro-économiques : croissance, inflation, balance des paiements, politiques monétaires, politiques budgétaires, facteurs géopolitiques...),</p> <p>- Le choix de thèmes d'investissements, fonctions du scénario précédent (exemple : fusions/acquisitions, restructurations, cycliques, défensives...),</p> <p>- La micro-économie, avec l'analyse financière des sociétés, l'analyse sectorielle et l'analyse crédit,</p> <p>- La valorisation des marchés (actions, courbe des taux, niveaux de spreads) et la dynamique des profits...</p> <p>- La dynamique des cours, des flux... (analyse technique, market timing).</p> <p>Le recours à des OPC, à des titres intégrant des dérivés simples, instruments de profil mixte actions/obligations, émis sous forme d'obligations convertibles, d'EMTN ou de certificats, tout comme le recours aux instruments financiers à terme et options sur indices ou taux, le tout dans le respect des fourchettes d'exposition déterminées, concourt pleinement à l'optimisation de la gestion du FCP, par le biais d'une gestion dynamique de cette allocation d'actifs.</p> <p>• La gestion de la part actions.</p> <p>La répartition sectorielle instantanée de la part action découle des choix fondamentaux de stock-picking et des anticipations de marché du gérant.</p> <p>Celui-ci sélectionne les valeurs du FCP à partir des rapports annuels des sociétés, de l'étude des analyses financières publiées par des sociétés spécialisées, des rencontres avec le management des entreprises, des réunions de présentations ou assemblées détaillant les résultats et la stratégie...</p> <p>Le FCP bénéficie d'une politique de gestion active grâce à une sélection limitée de valeurs dont le choix sera le reflet de convictions fortes. Ainsi l'approche fondamentale et le stock picking sont privilégiés. D'une manière générale, la gestion action pratiquée est tournée vers des valeurs de croissance (dont le mode de sélection est indiqué ci-dessus). Cependant, des variantes peuvent être apportées en fonction des anticipations de marché afin de mettre à profit les opportunités susceptibles de se présenter.</p> <p>• La gestion de la part taux, obligataires et monétaires.</p> <p>La gestion de taux, obligataires et monétaires, de type fondamentale conduira le gérant à moduler, en fonction de ses anticipations de marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sensibilité du portefeuille (répartition des titres le long de la courbe des taux), - La structure du portefeuille (analyse du risque crédit, répartition des titres en fonction de leur rating). <p>Les investissements sur la dette publique de durée moyenne peu élevée (inférieure à 5 ans) verront néanmoins tous les types de stratégie possibles le long de la courbe des taux, selon les anticipations de marchés (stratégie d'aplatissement de courbe, de pentification, de translation, utilisation de taux variables...).</p> <p>Les investissements sur les marchés de taux (obligataires et monétaires) sont réalisés soit pour adopter une stratégie défensive (forte surpondération) soit pour contrebalancer le risque action et limiter la volatilité du FCP.</p>
--	--	---

<p>Stratégie d'investissement</p>	<p><u>2. Les Actifs (hors dérivés)</u></p> <p><u>Actions :</u> L'exposition du FCP au risque action sera toujours comprise entre 50% et 100% de l'actif net.</p> <p>Au sein de son allocation actions, le FCP sera investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net sur les grandes et moyennes valeurs internationales, y compris sur le marché français. Le marché français pourra bénéficier d'une exposition structurellement plus importante que celle de la part action de l'indice composite du FCP. .../...</p> <p>Le fonds ne dépassera pas 10 % de l'actif net d'investissement en titres de sociétés de petites capitalisations, c'est-à-dire inférieures à 500 millions d'euros (« small caps »). .../...</p> <p><u>Titres de créances et instruments du marché monétaire :</u> .../...</p> <p><u>Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :</u></p> <p>Le FCP peut détenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 50% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européens, détenant au plus 10% de leurs actifs dans d'autres fonds. - jusqu'à 30% maximum de son actif net en parts ou actions de FIA à vocation générale respectant les 4 critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier, de droit français ou européens. <p>Ces fonds sont principalement des OPC actions, obligataires, ou diversifiés (Zone Europe, Asie, Amérique du nord et/ou pays émergents tels que définis par MSCI) utilisés pour répondre à l'objectif de gestion, et des OPCVM ou FIA monétaires pour gérer la trésorerie.</p> <p>Ces fonds sont gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion. .../...</p> <p>3. Les instruments dérivés .../...</p> <p><u>Nature des instruments utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les futures • Les options <p>.../...</p> <p>4. Les titres intégrant des dérivés .../...</p> <p><u>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir :</u> Le risque auquel est exposé le fonds via un produit structuré ne peut pas dépasser le risque du sous-jacent. Le sous-jacent ou risque associé peut être un risque action ou taux.</p> <p><u>La nature des interventions :</u> Les titres intégrant des dérivés simples sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition.</p> <p><u>La forme des titres intégrant des dérivés :</u> Les dérivés utilisés sont des futures ou des options. Les titres intégrant des dérivés simples utilisés peuvent revêtir les formes suivantes : EMTN, certificats.</p>	<p><u>2. Les Actifs (hors dérivés)</u></p> <p><u>Actions :</u> L'investissement en actions sera en permanence compris entre 50% et 100% de l'actif net du FCP.</p> <p>Le FCP sera investi à hauteur de 75% minimum de son allocation actions sur les grandes et moyennes valeurs internationales, y compris sur le marché français. Le marché français pourra bénéficier d'une exposition structurellement plus importante que celle de la part action de l'indice composite du FCP. .../...</p> <p>Le fonds ne dépassera pas 10 % de l'actif net d'investissement en titres de sociétés de petites capitalisations c'est-à-dire inférieures à 1 milliard d'euros (« Small caps »). Aucun investissement ne sera effectué sur un marché non réglementé de type Alternext. .../...</p> <p><u>Titres de créances et instruments du marché monétaire :</u> .../...</p> <table border="1" data-bbox="868 607 1474 786"> <tr> <td>Notation Standard and Poor 's (ou à défaut notation équivalente Moody's ou Fitch, ou jugée équivalente par la société de gestion)</td> <td>fourchette d'exposition correspondante</td> </tr> <tr> <td>Minimum BBB-</td> <td>de 0 à 50% de l'actif net</td> </tr> <tr> <td>De BB+ à D + Non noté</td> <td>de 0 à 10% de l'actif net</td> </tr> </table> <p>.../...</p> <p>Les certificats de dépôt négociables sont utilisés afin de gérer la trésorerie dans un maximum de 10% de l'actif net du FCP.</p> <p><u>Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :</u> Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'OPCVM de droit français et/ou européens, détenant au plus 10% de leurs actifs dans d'autres fonds - de FIA de droit français et/ou européens (fonds d'investissement à vocation générale), respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. <p>Le Fonds ne détiendra pas d'autres fonds d'investissement de droit étranger.</p> <p>Ces fonds sont principalement des OPC actions, obligataires ou mixtes (Zone Europe, Asie, Amérique du nord et/ou pays émergents tels que définis par MSCI) utilisés pour répondre à l'objectif de gestion et des OPCVM ou FIA monétaires pour gérer la trésorerie.</p> <p>Ces fonds sont gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion, y compris les sociétés liées. .../...</p> <p>Le fonds n'investira pas dans des FIA de classification « fonds à formule » ou « fonds de multi gestion alternative ».</p> <p>3. Les instruments dérivés .../...</p> <p><u>Nature des instruments utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les futures • Les options <p>Le Fonds n'aura pas recours aux « Total Return swaps » (TRS). .../...</p> <p>4. Les titres intégrant des dérivés .../...</p> <p><u>Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir :</u> Leur sous-jacent ou risque associé peut être un risque action ou taux. Le risque auquel est exposé le fonds via un titre intégrant des dérivés ne peut pas dépasser le risque du sous-jacent. Le sous-jacent ou risque associé peut être un risque action ou taux.</p> <p><u>La nature des interventions :</u> Les titres intégrant des dérivés simples sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition.</p> <p><u>La forme des titres intégrant des dérivés :</u> Les titres intégrant des dérivés simples utilisés peuvent revêtir les formes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligations convertibles : <ul style="list-style-type: none"> • obligations convertibles en actions • obligations à bons de souscription d'actions (OBSA, OBSAR) 	Notation Standard and Poor 's (ou à défaut notation équivalente Moody's ou Fitch, ou jugée équivalente par la société de gestion)	fourchette d'exposition correspondante	Minimum BBB-	de 0 à 50% de l'actif net	De BB+ à D + Non noté	de 0 à 10% de l'actif net
Notation Standard and Poor 's (ou à défaut notation équivalente Moody's ou Fitch, ou jugée équivalente par la société de gestion)	fourchette d'exposition correspondante							
Minimum BBB-	de 0 à 50% de l'actif net							
De BB+ à D + Non noté	de 0 à 10% de l'actif net							

<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>Par ailleurs, le fonds peut investir dans des obligations convertibles qui sont assimilables à des titres intégrant des dérivés jusqu'à 10% de l'actif net.</p> <p>Le FCP peut investir jusqu'à 20% maximum de son actif net sur des titres de ce type.</p> <p>Leur sous-jacent ou risque associé peut être un risque action ou taux. Ces produits sont utilisés d'une manière générale pour prendre position sur un sous-jacent d'une manière moins agressive qu'une action mais plus qu'une obligation.</p> <p>Une utilisation en couverture notamment avec des warrants peut être prévue.</p> <p>Dans la gestion du FCP, ces titres intégrant des dérivés simples permettent une allocation d'actif plus précise et moins volatile en venant chercher des produits intermédiaires, en terme de couple rendement risque aux deux classes d'actifs principales que sont les actions et les taux.</p> <p>.../...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • obligations remboursables en actions (ORA, ORANE, ORABSA) • titres participatifs <ul style="list-style-type: none"> - EMTN - Certificats <p>L'investissement dans des obligations convertibles qui sont assimilables à des titres intégrant des dérivés est limité à 10% de l'actif net.</p> <p>Ces produits sont utilisés d'une manière générale pour prendre position sur un sous-jacent d'une manière moins agressive qu'une action mais plus qu'une obligation.</p> <p>Le FCP n'aura pas recours à l'investissement en Contingent Convertible Bonds (CoCos).</p> <p>Le FCP n'investira pas dans des titres subordonnés.</p> <p>Dans la gestion du FCP, ces titres intégrant des dérivés simples permettent une allocation d'actif plus précise et moins volatile en venant chercher des produits intermédiaires, en terme de couple rendement risque aux deux classes d'actifs principales que sont les actions et les taux.</p> <p>Le FCP peut investir jusqu'à 20% maximum de son actif net sur des titres de ce type (y compris les obligations convertibles).</p> <p>La somme des engagements issus des dérivés et des titres intégrant des dérivés simples est limitée à 100% de l'actif net.</p>
<p>Modalités de souscription et de rachat</p>	<p><u>Minimum de souscription initiale :</u> Parts P : 1 part Parts I : 500 000 euros</p>	<p><u>Minimum de souscription initiale :</u> Parts P : 1 part Parts I : 100 000 euros</p>